

## Décision du président N°2025/TT/49/01

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le code général de la fonction publique, et notamment son article L. 452-44,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 27 et 28,

Vu la délibération n° 18/11/08 en date du 7 décembre 2018 par laquelle le Conseil d'Administration a donné délégation à son Président pour créer les emplois non permanents correspondants aux activités du Pôle Optimisation du Centre de gestion de l'Oise dans le cadre de la mise à disposition d'agents aux collectivités adhérentes en application de l'article L. 452-44 du code général de la fonction publique,

Considérant la nécessité de créer les emplois non permanents correspondants aux demandes formulées par les collectivités adhérentes au Pôle optimisation du Centre de Gestion de l'Oise.

### DECIDE :

#### ARTICLE 1 :

De créer les emplois non permanents suivants :

Collectivité adhérente	Motif de recrutement	Grade	Durée hebdomadaire de service	Date de création de l'emploi	Date de fin de l'emploi
ESCHES	REMPLACEMENT D'UN AGENT MOMENTANEMENT INDISPONIBLE	Attaché	7/35h	01/12/2025	18/12/2025
PUISEUX-LE-HAUBERGER	REMPLACEMENT D'UN AGENT MOMENTANEMENT INDISPONIBLE	Adjoint administratif territorial principal de première classe	35/35h	02/12/2025	31/12/2025
COYE-LA-FORET	REMPLACEMENT D'UN AGENT MOMENTANEMENT INDISPONIBLE	Agent territorial spécialisé principal de deuxième classe des écoles maternelles	35/35h	02/12/2025	23/12/2025
GOUVIEUX	REMPLACEMENT D'UN	Agent territorial spécialisé principal de deuxième classe	35/35h	04/12/2025	04/12/2025

	AGENT MOMENTA NEMENT INDISPONI BLE	des écoles maternelles			
GOUVIEUX	REMPLECE MENT D'UN AGENT MOMENTA NEMENT INDISPONI BLE	Agent territorial spécialisé principal de deuxième classe des écoles maternelles	35/35h	01/12/2025	12/12/2025
ALLONNE	REMPLECE MENT D'UN AGENT MOMENTA NEMENT INDISPONI BLE	Agent territorial spécialisé principal de deuxième classe des écoles maternelles	35/35h	01/12/2025	22/12/2025
NOAILLES	REMPLECE MENT D'UN AGENT MOMENTA NEMENT INDISPONI BLE	Agent territorial spécialisé principal de deuxième classe des écoles maternelles	35/35h	02/12/2025	05/12/2025
BORNEL	REMPLECE MENT D'UN AGENT MOMENTA NEMENT INDISPONI BLE	Agent territorial spécialisé principal de deuxième classe des écoles maternelles	35/35h	04/12/2025	12/12/2025
Syndicat intercommunal de regroupement scolaire de St Martin Longueau, Bazicourt	REMPLECE MENT D'UN AGENT MOMENTA NEMENT INDISPONI BLE	Agent territorial spécialisé principal de deuxième classe des écoles maternelles	35/35h	01/12/2025	05/12/2025
GOINCOURT	REMPLECE MENT D'UN AGENT MOMENTA NEMENT INDISPONI BLE	Agent territorial spécialisé principal de deuxième classe des écoles maternelles	35/35h	02/12/2025	02/12/2025
LAMORLAYE	REMPLECE MENT D'UN	Adjoint technique territorial	6/35h	01/12/2025	02/12/2025

Envoyé en préfecture le 10/12/2025

Reçu en préfecture le 10/12/2025

Publié le



ID : 060-286000021-20251208-D2025TT4901-AR

	AGENT MOMENTA NEMENT INDISPONI BLE				
SENLIS	REMPLECE MENT D'UN AGENT MOMENTA NEMENT INDISPONI BLE	Adjoint technique territorial	35/35h	06/12/2025	07/12/2025
SENLIS	REMPLECE MENT D'UN AGENT MOMENTA NEMENT INDISPONI BLE	Adjoint technique territorial	28/35h	01/12/2025	12/12/2025
ALLONNE	REMPLECE MENT D'UN AGENT MOMENTA NEMENT INDISPONI BLE	Adjoint technique territorial	15,36/35h	01/12/2025	19/12/2025
LAMORLAYE	REMPLECE MENT D'UN AGENT MOMENTA NEMENT INDISPONI BLE	Adjoint technique territorial	6/35h	05/12/2025	05/12/2025
SENLIS	REMPLECE MENT D'UN AGENT MOMENTA NEMENT INDISPONI BLE	Adjoint technique territorial	8/35h	08/12/2025	12/12/2025
SENLIS	REMPLECE MENT D'UN AGENT MOMENTA NEMENT INDISPONI BLE	Adjoint technique territorial	8/35h	05/12/2025	05/12/2025
LAMORLAYE	REMPLECE MENT D'UN	Adjoint technique territorial	6/35h	05/12/2025	05/12/2025

	AGENT MOMENTA NEMENT INDISPONI BLE				
GOUVIEUX	ACCROISS EMENT TEMPORAI RE D'ACTIVIT E	Adjoint technique territorial principal de première classe	3/35h	06/12/2025	06/12/2025
GRANDFRESNOY	ACCROISS EMENT TEMPORAI RE D'ACTIVIT E	Adjoint administratif territorial	35/35h	02/12/2025	31/12/2025
VENETTE	ACCROISS EMENT TEMPORAI RE D'ACTIVIT E	Adjoint technique territorial	19/35h	01/12/2025	05/12/2025
Agglomération Creil Sud Oise (ACSO)	ACCROISS EMENT TEMPORAI RE D'ACTIVIT E	Adjoint technique territorial	35/35h	01/12/2025	01/12/2025
Agglomération Creil Sud Oise (ACSO)	ACCROISS EMENT TEMPORAI RE D'ACTIVIT E	Adjoint technique territorial	35/35h	02/12/2025	03/12/2025
Agglomération Creil Sud Oise (ACSO)	ACCROISS EMENT TEMPORAI RE D'ACTIVIT E	Adjoint technique territorial	35/35h	03/12/2025	03/12/2025
Agglomération Creil Sud Oise (ACSO)	ACCROISS EMENT TEMPORAI RE D'ACTIVIT E	Adjoint technique territorial	35/35h	04/12/2025	04/12/2025
CHANTILLY	ACCROISS EMENT TEMPORAI RE D'ACTIVIT E	Adjoint technique territorial	7/35h	01/12/2025	24/12/2025
Agglomération Creil Sud Oise (ACSO)	ACCROISS EMENT	Adjoint technique territorial	35/35h	05/12/2025	05/12/2025

	TEMPORAI RE D'ACTIVIT E				
Agglomération Creil Sud Oise (ACSO)	ACCROISS EMENT TEMPORAI RE D'ACTIVIT E	Adjoint technique territorial	35/35h	05/12/2025	05/12/2025
ORRY-LA-VILLE	VACANCE TEMPORAI RE D'UN EMPLOI PERMANE NT	Adjoint technique territorial	35/35h	01/12/2025	30/04/2026
SERVICE DEPARTEMENTA L D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'OISE (SDIS)	VACANCE TEMPORAI RE D'UN EMPLOI PERMANE NT	Adjoint technique territorial	35/35h	01/12/2025	31/05/2026
SAINT-SAUVEUR	VACANCE TEMPORAI RE D'UN EMPLOI PERMANE NT	Adjoint technique territorial	6/35h	01/12/2025	30/01/2026
LAMORLAYE	VACANCE TEMPORAI RE D'UN EMPLOI PERMANE NT	Adjoint technique territorial	6/35h	01/12/2025	19/12/2025
LAMORLAYE	VACANCE TEMPORAI RE D'UN EMPLOI PERMANE NT	Adjoint technique territorial	6/35h	01/12/2025	19/12/2025
LAMORLAYE	VACANCE TEMPORAI RE D'UN EMPLOI PERMANE NT	Adjoint technique territorial	6/35h	01/12/2025	19/12/2025
CHANTILLY	VACANCE TEMPORAI RE D'UN EMPLOI PERMANE NT	Adjoint technique territorial	19/35h	01/12/2025	19/12/2025

Les crédits correspondants sont inscrits au budget

Envoyé en préfecture le 10/12/2025

Reçu en préfecture le 10/12/2025

Publié le

ID : 060-286000021-20251208-D2025TT4901-AR



**ARTICLE 2 :**

Conformément aux dispositions de l'article 28 du décret 85-643 précité, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du conseil d'administration.

**ARTICLE 3 :**

Les dispositions de la présente décision prendront effet après transmission aux services de l'Etat et publication.

**ARTICLE 4 :**

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Fait à Beauvais,

Le 08/12/2025

**Le Président,**